

AXA Pension 2030 - 2032 R EUR

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Chiffres clés (EUR)*

Performances cumulées du fonds (%)					Valeur liquidative
YTD	1 an	3 ans	10 ans	Création	Cap.
-16.27	-16.27	-6.22	-	+15.75	115.75

Performances annualisées du fonds (%)				Actif net du fonds (M)
3 ans	5 ans	10 ans	Création	EUR
-2.12	-0.49	-	+1.75	81.92

Indice de référence

Le fonds n'a pas d'indice de référence.

Le fonds est géré de manière active, sans référence à un indice de référence.

Profil du portefeuille

Notation ESG



% de l'encours sous gestion couvert par la note ESG absolue : Portefeuille = 71.0% (n'est pas significatif lorsque le taux de couverture est inférieur à 50%)

Performance et risque

Evolution de la performance (EUR)



Les données sont rebasées à 100 par AXA IM à la date de début du graphique.

Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

Analyse du risque

	1 an	3 ans	5 ans	Création
Volatilité du portefeuille* (%)	9.28	11.71	9.91	8.83
Ratio de Sharpe	-1.59	-0.01	0.16	0.43

* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 31/07/2014

Source(s) : AXA Investment Managers au 30/12/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Performance et risque (suite)

Performance glissante (%)

	1 mois	3 mois	6 mois	YTD	3 ans	5 ans	31/12/21 31/12/22	31/12/20 31/12/21	31/12/19 31/12/20	31/12/18 31/12/19	31/12/17 31/12/18	Création
Portefeuille*	-3.98	2.15	-1.81	-16.27	-6.22	-2.45	-16.27	6.69	4.98	13.42	-8.28	15.75

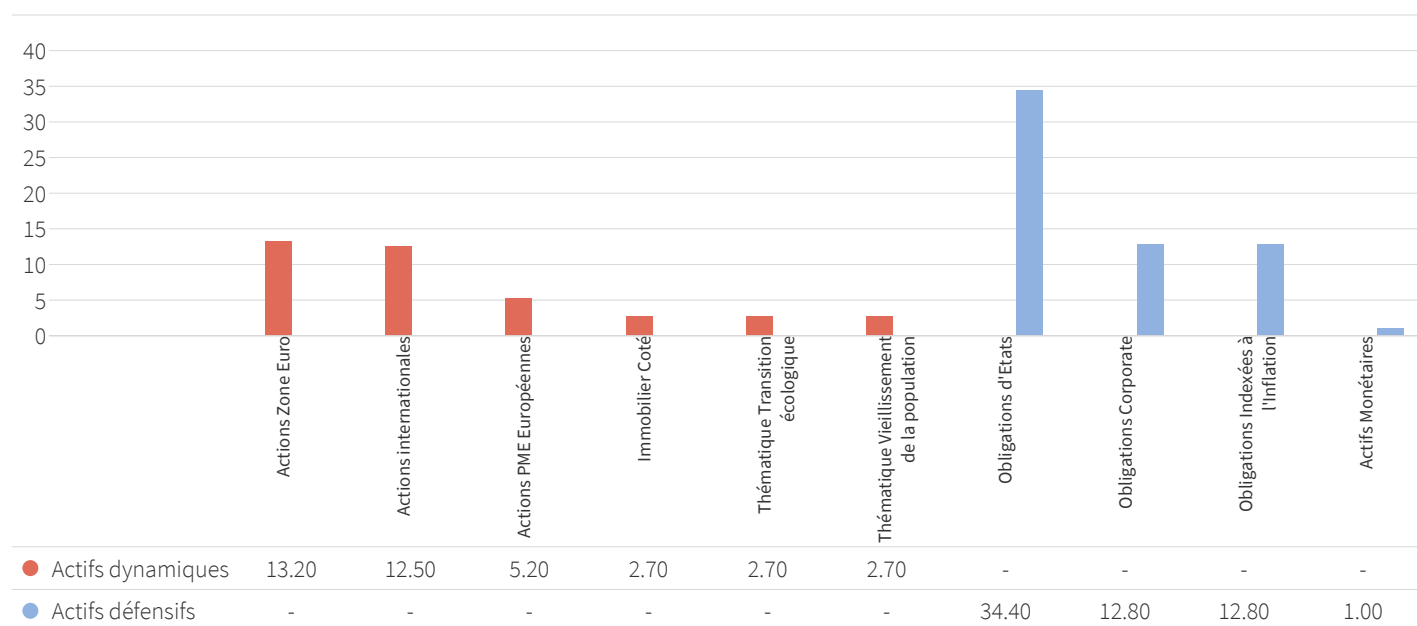
Performance calendaire annuelle (%)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Portefeuille*	-16.27	6.69	4.98	13.42	-8.28	7.76	4.00	3.52	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Les calculs de performances sont nets de frais et réalisés coupons réinvestis. L'indice de référence, le cas échéant, pourrait être calculé sur la base des coupons nets ou bruts. Veuillez consulter le prospectus pour obtenir plus d'informations.

Analyse du portefeuille

Allocation stratégique issue de la grille de désensibilisation (%)



* Date de la 1ère Valeur Liquidative : 31/07/2014

Source(s) : AXA Investment Managers au 30/12/2022

Pour obtenir de plus amples informations sur AXA IM, rendez-vous sur axa-im.com

Analyse du portefeuille (suite)

Composition du portefeuille (%)

Classe d'actif	Total	Nom du titre	Poids
Actions zone euro	8.44	AXA WF Framlington Sustainable Eurozone	8.59
		DAX IND F GXH3 03/23 Expo	-2.13
		EURO ST50 03/23 VGH3 Expo	1.99
Actions internationales	10.66	DJIA MINI 03/23 DMH3 Expo	3.05
		S+P5 EM F 03/23 ESH3 Expo	2.87
		AXA WF Global Factors - Sustainable Equity	1.29
		AXA WF Framlington Europe Opportunities	0.91
		AMUNDI MSCI EUROPE UCITS ETF	0.80
		TOP IND F 03/23 TPH3 Expo	0.66
		AXA IM Pacific Ex-Japan Equity QI	0.40
		SP 60 I F 03/23 PTH3 Expo	0.40
		FTSE 100 03/23 Z H3 Expo	0.31
Actions petites capitalisations	5.24	AWF Framlington Europe Ex UK Microcaps	5.24
Actions pays émergents	1.46	Xtrackers MSCI Emerging Markets Swap UCITS ETF	1.46
Actions immobilier coté	2.17	Amundi Index FTSE EPRA NAREIT Global UCITS ETF	1.35
		AXA WF Framlington Europe Real Estate Securities	0.82
Infrastructure	0.51	Xtrackers S&P Global Infrastructure Swap UCITS ETF	0.51
Obligations émergentes	2.12	AXA WF Global Emerging Markets Bonds	2.12
Actions thème Transition écologique	2.64	iShares Global Clean Energy UCITS ETF	1.94
		iShares Global Water UCITS ETF	0.70
Actions thème vieillissement de la population	2.79	iShares Ageing Population UCITS ETF	1.20
		Xtrackers MSCI Euro HealthCare ESG ETF	1.19
		iShares Healthcare Innovation UCITS ETF	0.40
Actifs dynamiques	36.03		
Obligations d'Etats	33.42	AXA WF Euro Government Bonds	18.26
		Epsilon Fund - Euro Bond	15.16
Obligations privées	14.76	AXA WF Euro Sustainable Credit	6.97
		AXA WF Euro Credit Plus	3.34
		AXA WF Euro Credit Short Duration	1.56
		Lyxor ESG Euro Corporate Bond DR UCITS ETF	1.03
		Eurizon Fund - Bond Corporate EUR Short Term	0.97
		AXA IM Euro Cash Equivalent	0.90
Obligations indexées sur l'inflation	15.01	AXA World Funds - Euro Inflation Bonds	10.42
		Lyxor Core Euro Government Inflation-Linked Bond	2.49
		AXA World Funds-Euro Inflation Plus	2.10
Monétaire	0.78		
Actifs défensifs	63.97		

Informations supplémentaires

Administration: R EUR

Forme juridique	SICAV
Conforme Directive UCITS	Oui
Conforme Directive AIF	Non
Nationalité	France
Classification AMF	Diversifié
Date de la 1ère Valeur Liquidative	31/07/2014
Devise du fonds	EUR
Devise du portefeuille	EUR
Valorisation	Quotidienne
Type de part	Capitalisation
Code ISIN	FR0010933713
Droits d'entrée maximum	4.5%
Frais estimés courants	1.75%
Frais de gestion financière	1.3%
Frais de gestion maximum	3%
Commission de performance	Aucune
Souscription Initiale min.	1 000 000 EUR
Société de gestion	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS S.A.
Délégation comptable	State Street Bank International GmbH (Paris Branch)
Dépositaire	BNP PARIBAS SA

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le calcul des frais courants n'inclut pas la commission de performance, mais comprend les frais de gestion et la commission de service appliquée. La commission de service appliquée effective est provisionnée à chaque calcul de la VL et incluse dans les frais courants de chaque Classe d'Actions.

L'investissement sera réduit par le paiement des frais mentionnés ci-dessus.

Objectifs du fonds

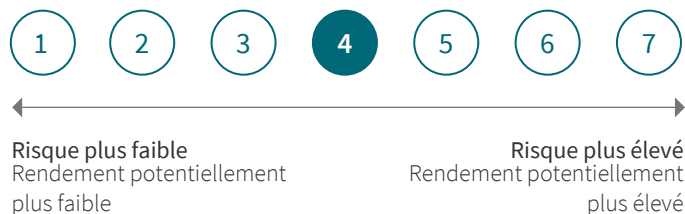
A l'échéance 2030, sous réserve de l'agrément de l'AMF et de la décision des organes de direction compétents de la SICAV, le Compartiment sera fusionné avec le Compartiment AXA PENSION-ZEN.

L'objectif du Compartiment est de réaliser une allocation stratégique et flexible entre différentes classes d'actifs en investissant sur les marchés financiers internationaux et en tenant compte de l'horizon de placement recommandé (à échéance 2030). A mesure que l'horizon se rapproche, l'exposition aux actions diminue et l'exposition aux produits de taux augmente. La politique de gestion est dynamique et discrétionnaire et repose sur la sélection d'instruments financiers de tout secteur d'activité, de toute zone géographique et de toute capitalisation, l'utilisation de produits dérivés et la sélection de parts ou actions d'OPC.

Horizon d'investissement

Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2030.

Caractéristiques du risque



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie ?

L'OPCVM n'est pas garanti en capital. Il est investi sur des marchés et/ou utilise des techniques ou instruments, soumis à des variations à la hausse comme à la baisse pouvant engendrer des gains ou des pertes.

L'indicateur de risque de l'OPCVM est représentatif de son exposition diversifiée aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Risque additionnel

Risque de contrepartie : risque d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie de l'OPCVM, pouvant conduire à un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de crédit : risque que les émetteurs des instruments de dette détenus par l'OPCVM puissent faire défaut ou voir leur qualité de crédit se dégrader, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Impact de certaines techniques de gestion telles que la gestion de dérivés : certaines techniques de gestion comportent des risques spécifiques tels que risques de liquidité, de crédit, de contrepartie, risques liés aux sous-jacents, risques juridiques, de valorisation et opérationnels. Le recours à ces techniques peut également entraîner/impliquer un levier ayant pour conséquence une amplification des mouvements de marché sur l'OPCVM et pouvant engendrer des risques de pertes importantes.

Souscriptions Rachats

Les ordres de souscription, de rachat et de conversion entre les actions I et R doivent parvenir auprès du dépositaire chaque jour ouvré avant 10H30 (heure de Paris) et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour ouvré suivant. L'attention des actionnaires est attirée sur l'existence potentielle de délais de traitement supplémentaires du fait de l'existence d'intermédiaires tels que le conseiller financier ou le distributeur. La valeur liquidative de cet OPCVM est calculée sur une base quotidienne.

Comment investir

Avant d'effectuer un investissement, il est conseillé à l'investisseur de consulter le Prospectus correspondant, le Document d'information clé pour l'investisseur et les documents associés qui fournissent des renseignements détaillés sur le produit, y compris les risques et les frais d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne se substituent pas à ces documents ou à l'obtention d'un avis professionnel externe.

Investisseurs Particuliers

Les investisseurs particuliers sont invités à contacter leur intermédiaire financier.

Notation ESG

La notation ESG absolue repose sur une méthode d'évaluation d'une tierce partie. Si le fonds a obtenu 1 arbre (5 arbres), cela signifie qu'il appartient à la catégorie de notation ESG absolue la plus faible (la plus élevée).

Pour en savoir plus sur la méthode d'évaluation, rendez-vous sur <https://particuliers.axa-im.fr/des-referentiels-esg>.

L'intensité relative en CO2 correspond à la différence entre l'intensité en CO2 du fonds (exprimée en tCO2/mio. € de revenus) et celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est verte, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est inférieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est orange, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence. Si l'intensité relative en CO2 est jaune, cela signifie que l'intensité en CO2 du portefeuille est égale à celle de l'indice de référence. Les indicateurs ESG sont utilisés à titre d'information uniquement.

Le portefeuille ne présente pas d'objectifs ESG réglementaires ou contractuels.

Avertissements

Cette communication marketing ne saurait constituer une sollicitation ou un conseil d'ordre juridique, fiscal ou en matière de placement de la part d'AXA Investment Managers. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement. Les informations qu'il contient sont destinées uniquement à l'entité et/ou à la/aux personne(s) à qui il a été adressé, sauf autorisation contraire en vertu d'accords applicables. AXA Investment Managers décline par la présente toute responsabilité pour toute reproduction, redistribution ou transmission ultérieures, ainsi que de toute responsabilité issue desdites activités.

Du fait de leur simplification, les informations contenues dans ce document sont partielles et les opinions, estimations et prévisions présentées ici sont subjectives et susceptibles de changer sans préavis. Il n'est nullement garanti que les prévisions faites se réalisent. Les données, chiffres, déclarations, analyses, prévisions et autres informations fournis dans ce document se fondent sur l'état de nos connaissances au moment de sa préparation. Bien que ce document ait été rédigé avec le plus grand soin, nous ne faisons aucune déclaration ni n'offrons aucune garantie explicite ou implicite (y compris à l'égard de tiers) quant à l'exactitude, la fiabilité ou l'exhaustivité des informations qu'il contient. Toute foi portée aux informations figurant sur cette page est à la seule discrétion du destinataire. Ce contenu ne présente pas suffisamment d'informations pour appuyer une décision en matière de placement.

La performance passée n'est pas un indicateur fiable de la performance actuelle ou future, et toutes les données relatives à la performance ou au rendement mentionnées excluent les commissions et frais encourus lors de l'émission ou du rachat de parts. La valeur des investissements et les revenus qui en découlent peuvent varier à la hausse comme à la baisse, et l'investisseur est susceptible de ne pas récupérer la totalité du montant investi initialement. Les variations des taux de change peuvent également affecter la valeur de l'investissement. Pour cette raison et compte tenu des frais initiaux habituellement prélevés, un investissement ne convient pas généralement en tant que placement à court terme. Les commissions et les frais ont un effet défavorable sur la performance du fonds.

Le Fonds référencé dans les présentes n'a pas été inscrit au titre de la loi américaine de 1940 sur les sociétés d'investissement, telle qu'amendée, ni au titre de la loi américaine de 1933 sur les valeurs mobilières, telle qu'amendée. Aucune des actions ne peut être proposée ou vendue, directement ou indirectement aux États-Unis ou à toute Personne américaine, sauf si les titres sont inscrits au titre de la loi, ou si une exemption aux formalités d'enregistrement de la loi est disponible. Une Personne américaine est définie comme (a) un individu qui est citoyen ou résident des États-Unis au titre de l'impôt fédéral américain sur le revenu ; (b) une société commerciale, un partenariat ou toute autre entité créée ou organisée conformément aux lois en vigueur ou qui existent aux États-Unis ; (c) une succession ou un trust dont les revenus sont assujettis à l'impôt fédéral américain sur le revenu, indépendamment du fait que lesdits revenus soient effectivement associés à une opération ou une activité aux États-Unis. Aux États-Unis, le présent contenu peut être distribué à une personne

qui est un « distributeur » ou qui n'est pas une « personne américaine », telle que définie par la Règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (telle qu'amendée).

Pour de plus amples informations sur les aspects liés à la durabilité, veuillez consulter la page Internet suivante :
<https://www.axa-im.com/what-is-sfdr>.

En fonction de la juridiction ou de la région du destinataire, les éléments suivants des informations supplémentaires peuvent s'appliquer:

Pour les investisseurs situés dans l'Union européenne :

Veuillez noter que la société de gestion se réserve le droit, à tout moment, de ne plus commercialiser le(s) produit(s) mentionné(s) dans la présente communication dans l'Union européenne, en déposant un avis auprès de son autorité de surveillance, conformément aux règles relatives aux passeports européens.

En cas d'insatisfaction à l'égard des produits ou services d'AXA Investment Managers, vous pouvez déposer une réclamation auprès du distributeur ou directement auprès de la société de gestion (de plus amples informations sur la politique en matière de réclamations d'AXA IM sont disponibles en anglais à la page Internet suivante :

<https://www.axa-im.com/important-information/comments-and-complaints>)

Si vous résidez dans l'un des pays de l'Union européenne, vous avez également la possibilité d'engager une action judiciaire ou extra-judiciaire à tout moment. La plateforme européenne de règlement des litiges en ligne vous permet de saisir un formulaire de réclamation (disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.chooseLanguage>) et vous informe sur vos moyens de recours (disponible à la page Internet suivante :

<https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.adr.show2>). Un résumé des droits des investisseurs est disponible en anglais sur le site Internet d'AXA IM

:<https://www.axa-im.com/important-information/summary-investor-rights>. Les traductions dans d'autres langues sont disponibles sur les sites Internet des entités locales d'AXA IM.